

SNCS-HEBDO 09 n°23

21 décembre 2009

Contre l'ANR, la grève des expertises continue

Depuis l'hiver 2009, le SNCS soutient le mouvement de refus de participation aux expertises de l'ANR. Le C3N estime, le 18 décembre 2009, que des succès partiels et momentanés lui suffisent pour suspendre son propre appel au moratoire. Le SNCS estime que la gravité de la situation justifie que la résistance contre l'entreprise de déstructuration de la recherche actuellement menée au travers des agences créées par la loi "Pacte pour la recherche", AERES et ANR, ne faiblisse pas.

Bureau national du SNCS-FSU

Au moment où l'ANR, échaudée par les difficultés qu'elle a eues à boucler sa campagne 2009, envoie une circulaire très générale pour tenter d'enrôler de futurs experts, le SNCS affirme qu'il est plus que jamais d'actualité de refuser cet enrôlement dans un système de pilotage aveugle et destructeur de l'idée de communauté scientifique.

La vague de recommandations et même de motions votées par les Comités scientifiques disciplinaires de l'ANR, avant de se dissoudre, n'a conduit à aucune amélioration notable. Ces comités eux-mêmes recommandaient que le financement par leur agence ne se fasse pas au détriment du financement récurrent des laboratoires, que le CNRS se voie maintenir un budget significatif lui permettant de jouer pleinement son rôle d'opérateur de recherche, que la proportion de programmes blancs soit hissée jusqu'à représenter la majorité des financements et que l'ANR se dote d'un conseil scientifique "pour que sa politique soit faite en concertation avec les scientifiques".

Au lieu de cela, les organismes de recherche viennent de se faire froidement prier par le Ministre du budget, comme tous les "opérateurs publics de l'État", de faire 10% d'économies l'année prochaine. Et l'ANR continue, selon la définition même de ses comités scientifiques, à agir sans "concertation avec les scientifiques" ; comble du cynisme, elle ose écrire, en commentant pour cette année l'appel à projets "blancs", qu'on doit comprendre qu'y "sont intégrés

certains programmes thématiques" (programmes dont elle donne obligamment, mais de façon très directive la composition). Le mépris ainsi affiché pour l'avis de ses propres experts serait suffisant pour motiver tout scientifique à refuser de travailler pour l'ANR.

Quoi que des experts de bonne volonté puissent faire, l'ANR, inéluctablement, soumet le financement de la recherche à la dictature de la visibilité immédiate. Le Comité Sciences pour l'ingénieur de l'ANR l'a lui-même, de l'intérieur, constaté. Il écrivait carrément en mars dernier que : "la politique pratiquée par l'ANR (...) a également pour inconvénient d'éliminer de fait, même si cela reste en principe possible, les recherches exploratoires menées par une seule équipe". On ne saurait mieux dire. De plus, l'ANR est responsable de l'explosion de la précarité dans les laboratoires. L'existence et la puissance démesurée de l'ANR mettent une chape de plomb sur la liberté et la créativité de la recherche scientifique. Cette puissance est appelée à s'amplifier dans les années qui viennent, comme stipulé dans le Grand Emprunt, conduisant ainsi très rapidement à la stérilisation totale du système français de recherche.

Parce que l'ANR est une machine de guerre délibérément manipulée pour étouffer l'indépendance des scientifiques et les asservir stupidement à des objectifs de rentabilité immédiate, le SNCS soutient plus que jamais tous les refus de participer aux opérations qu'elle mène, et en particulier à l'évaluation des projets.